

**DECISION N°148-2026 –
AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE ET MAINTENANCE
D'EQUIPEMENTS DE PRECOLLECTE DES DECHETS – LOT 6 – ESE
FRANCE SAS**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article L.2194-1,

Vu les statuts de la Communauté de communes Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le marché public ayant pour objet la fourniture et la livraison de bacs pour les ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective et les biodéchets signé avec la société ESE France SAS le 29 janvier 2026,

Vu l'avenant n°1 ci-annexé,

Considérant le changement de coordonnées bancaires de la société titulaire du marché ESE France SAS,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer l'avenant au marché de fourniture et maintenance d'équipements de précollecte des déchets – Lot 6, actant le changement de relevé d'identité bancaire de la société titulaire ESE France SAS.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont inscrits au budget.

ARTICLE 3

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil communautaire.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 28/04/2026

Le Président,

Pierre VERICEL
Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42100 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260428-1482026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026